

### **Le carburant sera déductible qu'à 75% en 2010**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la déductibilité des frais de carburant est limitée à 75% (avant 100 %). Cette mesure s'applique tant à l'impôt des personnes physiques qu'à l'impôt des sociétés.

Avril 2010